

La brève **INFO → ÉNERGIE**



Les chaudières et pompes à chaleur à partir de 1€, comment ça fonctionne ?



Contact :

Espace Info Energie de la CAHC

1573 bd des frères Leterme

0321797229

info-energie@agglo-henincarvin.fr

La réalité du dispositif :

Cette offre repose, en fonction de vos ressources, sur le cumul de plusieurs aides financières centrées sur le remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage. Il ne s'agit donc pas forcément de ne payer qu'un 1€ à l'artisan suite à sa prestation.

Ces aides, quelles sont-elles ?

- ✓ Les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) : Exemple prime coup de pouce ou prime à la conversion.*
- ✓ Les aides de l'ANAH*
- ✓ Le CITE (Crédit d'Impôt à la Transition Énergétique).

*Dispositifs soumis à conditions de ressources.

Exemple d'application :

Un couple ayant 26 000 € de revenus annuels remplace sa chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau dont le coût d'acquisition et d'installation s'élève à 12 000 € (dont 2 000 € de main d'œuvre). Il bénéficiera de 7 981 € de **prime à la conversion** des chaudières, dont :

- ✓ 4 000 € au titre des obligations de soutien des fournisseurs d'énergie à des actions d'économie d'énergie (**Certificats d'économie d'énergie**) ;
- ✓ 3 981 € au titre des **aides de l'Anah** (Programme « Habiter mieux »)

Après déduction de 1 206 € de **Crédit d'impôt transition énergétique** (CITE de 30% du coût, aides déduites) l'année suivante, **il restera donc à charge 2813€.**

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre conseillère !

